

Humble J. J. Ross
Quebec

L'IMPARTIAL

ORGANE DE LA DIVISION MONTARVILLE

Toute communication relative au Journal devra être adressée à J. B. ROULLIARD, Longueuil.

J. B. ROULLIARD, Directeur. Vol. I.

LONGUEUIL, JEUDI 29 JANVIER 1885.

No. 2. ROULLIARD & CIE. Propriétaires.

L'Impartial

LONGUEUIL, 29 JANVIER 1885.

Avis de la Rédaction.

En remerciant bien cordialement nos amis pour les bons conseils qu'on nous a prodigués, nous devons en même temps faire remarquer aux correspondants que nous nous sommes imposés un règlement, qui est de respecter les susceptibilités individuelles.

Ce règlement sera suivi, aussi longtemps que la direction du journal sera entre nos mains; il n'y aurait que dans le cas d'attaques directes contre nous, que nous nous autoriserions à le varier.

Nos nombreux correspondants seraient probablement surpris, d'apprendre que déjà une dizaine de correspondances nous ont été adressées, lesquelles si nous les avions publiées, nous aurions mis autant de procès sur les bras pour libelle.

Nous voulons être impartiaux de fait, dire de nos citoyens autant de bien que possible et garder le silence sur des peccadilles insignifiantes plutôt que de dire du mal de qui que ce soit, à moins que ce soit dans l'intérêt général.

Nous prétendons qu'un bon journal peut être fait sans descendre aux personnalités.

LA SESSION.

Aujourd'hui s'ouvre à Ottawa la session du parlement fédéral. On dit généralement que la session sera de courte durée, que peu de mesures seront mises à l'étude. Cette opinion nous paraît mal fondée; nous croyons au contraire que la session sera longue et qu'elle aura des débats importants.

A part des mesures ministérielles qui devront d'après les apparences, être assez nombreuses; nous voyons que l'opposition s'organise de manière à offrir un programme tangible à l'appréciation de la députation. Le chef de la gauche s'est montré en plusieurs occasions durant la vacance, il a parlé de telle façon à indiquer ses vues et celles de son parti sur presque toutes les grandes questions à l'ordre du jour. Il n'y a, à ce sujet, que rendu en chambre. M. Blake prononcera d'une manière précise ses idées et soumettra ses opinions aux votes de la chambre.

Probablement que ce programme ne rencontrera pas l'approbation des chambres actuelles, que les idées entretenues par le chef du parti libéral seront écartées par une majorité formidable. Mais M. Blake est habile et il sait que pour préparer l'opinion publique à marcher avec lui, il doit provoquer à la chambre une discussion sérieuse et faire enregistrer les votes. Armée de ces votes, il pourra se présenter devant les électeurs aux prochaines élections et demander à la population de se prononcer en connaissance de cause sur le programme des deux partis. C'est ainsi qu'à agi Sir John pendant qu'il était le chef de l'opposition. Il soumettait ses vues au parlement, proposait des amendements aux mesures ministérielles, provoquait des votes alors même qu'il était certain d'être défait par une majorité écrasante, mais il comptait pour l'avenir, il se préparait des armes pour les combats des élections suivantes. Il devra en être ainsi à cette session, car le terme des élections prochaines approche insensiblement; les deux partis doivent nécessairement se préparer au grand combat. Il y a encore une autre

chose dont le chef de l'opposition devra tirer avantage.

Cemoif quoique peu apparent, est cependant appréciable à un haut degré pour les hommes qui s'y connaissent. On a remarqué que la députation est toujours beaucoup plus indépendante à la fin d'un parlement qu'au début. A la fin d'un parlement l'examen de conscience commence et tel député qui aurait une petite faute, un rien à se faire pardonner, à faire oublier, devient devant ce vote d'une délicatesse scabreuse, les électeurs qui approchent l'effraient à tel point qu'il refuse tout frein et s'émancipe d'une manière alarmante pour les chefs de parti. C'est alors qu'il est difficile de faire bonne garde autour de la bergerie. Le loup est vu presque d'un aussi bon œil que le berger. Cette règle s'applique à tous les partis, mais il est bien connu que c'est le parti au pouvoir qui est plus exposé à souffrir de son application. Nous pouvons donc nous attendre à des débats sérieux et des discussions importantes; d'un autre côté il paraît que le gouvernement aura plusieurs mesures importantes à soumettre, entr'autres sur la faillite, sur les élections, sur les banques, sur nos pêcheries et quelques autres sujets d'une importance non moins grande; enfin il devra être question de l'achèvement de la route du pacifique. Ce chemin doit se prolonger dans l'intention de ceux qui ont conçu l'idée d'une mer à l'autre. Il faut donc qu'il atteigne l'Atlantique. Sans cela l'ouvrage ne sera qu'à moitié fait. Nous espérons qu'à la prochaine session, cette question sera finalement décidée. Nous avons déjà fait connaître nos vues à ce sujet dans ce journal. Nous favorisons le chemin par la rive sud du St. Laurent. Pour nous, cette question est de beaucoup la plus importante de toutes celles qui peuvent être proposées. Nous devons considérer comme une grave injustice à notre égard si le gouvernement ne favorise pas ce chemin. Il n'y a dans toute la puissance que les comités de la Rive sud du St. Laurent qui n'aient pas été dotés par le gouvernement de ce pays d'octrois pour aider à la construction de chemins de fer. Pour avoir été les premiers à établir ce pays, il paraît que nous devons être les derniers à recevoir un peu de ce qu'on a donné avec tant de profusion partout ailleurs. Enfin mieux vaut tard que jamais et nous espérons que le gouvernement dans le choix qu'il aura à faire sur la ligne qui doit servir de prolongement du chemin de fer du Pacifique, saura reconnaître nos droits et nous accorder une justice tardive. Il sera aussi probablement question du renouvellement du traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Cette question intéresse vivement la population agricole du pays et nous promettons à nos lecteurs de les renseigner complètement sur la discussion qui pourrout avoir lieu à ce sujet dans la Chambre des Communes. Nous attendons que ces différentes mesures soient soumises aux chambres pour en donner à nos lecteurs une application que nous nous efforcerons de faire d'une manière juste et impartiale.

LA LIGNE COURTE.

Nous revenons à la charge, et personne n'en sera surpris; car chacun sait que c'est le temps le plus opportun pour discuter cette question.

La session fédérale est ouverte de cette après midi; il est hors de tout doute que la ligne courte sera le signal d'une passe d'armes splendide durant la session. Le temps presse donc; il ne faut aucun retard à faire valoir nos droits.

Nous posons comme principe que le gouvernement ne peut et ne veut

pas faire de la ligne courte une question de parti; c'est après avoir examiné les différents rapports des ingénieurs que le gouvernement devra se décider dans un sens ou dans l'autre.

Nous sommes heureux de voir que la presse quotidienne française, sans distinction de parti, commence à s'occuper sérieusement d'un chemin de fer sur la Rive Sud du St. Laurent.

Outre qu'il y a en jeu une question nationale; car, on sait que tous les comtes, qui bordent le Sud du St. Laurent, de Québec à Montréal, sont exclusivement français; on semble se rappeler aussi qu'il y a encore une plus grave question de justice et d'équité. En effet, répétons le encore; qu'avons nous reçu, nous habitants du Sud, du gouvernement fédéral et du local? Rien on a peu près rien.

Un mille de canal dans Chambly; et encore quel canal! Dans Verchères, rien; l'Etat n'a jamais dépensé un sou dans ce comté.

Dans Richelieu, rien; si Sorel est prospère, et grandit, c'est grâce à l'énergie de ses concitoyens qui n'ont pas regardé aux dépenses pour se créer le plus beau port intérieur du St. Laurent.

Dans Yamaska, on a commencé l'an dernier à dépenser quelques milliers de dollars pour y creuser une rivière; jusque là, ce comté était resté dans un oubli complet.

Nicolas n'a jamais rien eu; Lobi-nière n'est pas dans une meilleure position. Lévis a été plus favorisé; mais encore on pourrait dire que c'est sa position voisine de Québec qui l'a fait avancer par l'Etat.

En récapitulant, la Rive Sud ne trouve à son actif rien ou presque rien. Peut-on prétendre que les choses aillent toujours de même; il ne faut pas abuser de la patience de qui que ce soit, encore moins de personnes qui ont toujours été maltraitées et méprisées.

Nous comptons sur le concours actif des députés de ces divers comtes. Leur intérêt est celui de leurs constituants, et nous venons d'indiquer quel est celui de leurs électeurs.

Si l'agissait de faveurs, nous pourrions le prendre sur un autre ton; mais remarquons toujours que nous ne demandons que justice, et nous sommes en mesure d'exiger qu'elle soit strictement exécutée.

Et surtout, ne confondons pas la question; nous ne parlons pas ici au point de vue local; notre but est plus relevé et d'un intérêt plus général.

Que le gouvernement accorde des subsides à Montréal et Sorel, nous n'y avons aucune objection; au contraire, nous en serons heureux; car, ce chemin le mérite plus que tout autre. Mais encore une fois, ce que nous voulons, c'est que la ligne courte passe sur la Rive Sud du fleuve, et ce, en côtoyant le fleuve lui-même. S'il y a impossibilité de réaliser ce projet, qu'au moins, on nous donne la garantie de subsides assez élevés pour encourager une compagnie à bâtir et exploiter utilement cette ligne.

Nous allons voir nos députés bientôt à l'œuvre; et, s'il arrive quelque trahison quelque part, nous saurons en avertir nos lecteurs; ceux-ci en temps et lieu sauront se rappeler ceux qui méritent leur approbation pour le dévouement dont ils auront fait preuve sur une question aussi vitale pour la Rive Sud.

L'ANACONDA.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

Le Pacifique Canadien sera bien tôt terminé. Des trains directs circuleront l'automne prochain entre Montréal et le Pacifique.

La distance entre ces deux points est de 2,900 milles ou 430 milles de

moins qu'entre New-York et San-Francisco. Depuis Montréal jusqu'à Yokohama dans le Japon, par voie du Pacifique, la distance est de 10,977, ou 1,013 milles de moins que par New-York et San-Francisco. Lorsque le Pacifique s'étendra jusqu'aux provinces maritimes avec une ligne directe allant à Louisbourg, C. B. la traversée entre l'Angleterre et l'Amérique se fera facilement en cinq jours et le trajet de Louisbourg jusqu'à l'Océan Pacifique se fera en cinq jours de plus, cela fera dix jours pour aller de Londres à Vancouver, sur la côte du Pacifique. La traversée entre Vancouver et Kokohama peut se faire en 14 jours; le voyage entier pourra aussi s'accomplir en 24 jours, ce qui est d'au moins 20 jours plus court que le voyage par Gibraltar et le canal de Suez. On pourra aller de Londres à la colonie anglaise de Hong Kong en moins de 30 jours, sauvant 15 jours sur le trajet par Gibraltar et Suez. Et pendant tout ce temps le voyageur n'aura pas cessé d'entendre les sons du tambour anglais, ni de voir flotter le "Union Jack."—C. D. ETATS-UNIS.

Tout cela, certes est beau et grandiose; mais lorsque l'on réfléchit que c'est nous qui payons la musique, en attendant qu'on nous fasse danger, nous sommes enclins à moins admirer ce déploiement de faste.

Nous avons toujours compris et nous croyons encore, que nous aurions pu dépenser notre part des millions absorbés dans cette entreprise, à meilleur escient, et pour le plus grand intérêt de nos nationaux en aidant à notre colonisation et en améliorant nos voies de communications intérieures.

Fasse le Ciel, que cette longue ligne de voies ferrées, qui déjà prend les proportions d'un gigantesque anaconda, ne le devienne pas de fait, et que ces anneaux redoutables ne s'entrent et ne broient notre nationalité déjà si précieuse, isolée comme elle l'est sur le continent d'Amérique et ne pouvant compter que sur elle-même, sur le dévouement de son clergé, et la sagacité de ses hommes politiques.

Il faudra bientôt à ces derniers, un courage à toute épreuve, s'ils ne veulent mériter le mot dur peut-être, mais vrai comme l'homme qui le prononça: "A quatre pattes, les canadiens."

Les chevaliers du labour.

—LES SAISIES—

On est forcé de remarquer qu'au fur et mesure que l'éducation se propage parmi les classes industrielles, une sourde dissatisfaction trouve expression presque chaque fois que l'occasion s'en présente, et l'ouvrier instruit mal rémunéré, et encore, plus mal protégé, émet précisément ce qui le rend le plus, pousse naturellement des cris plus aigus, et il faut dire le mot, plus compris, que les logues phrases échevelées de certains de nos tribuns les plus érudits.

Après tout, si nous admettons que le travailleur a des devoirs à remplir envers la société, il faut admettre, qu'elle aussi, a des obligations envers le travailleur; et puisqu'on exige que le travailleur accomplisse son devoir, il ne serait que juste que la société s'acquittât en même temps de ses obligations envers lui.

Le fait-elle toujours? Sans hésitations nous disons non. La justice que l'on représente avec un bandeau sur les yeux semble toujours établir intuitivement ou parce qu'elle risque un œil, que le pauvre diable a toujours très difficilement gain de cause contre le capitaliste.

De là acrimonie de part et d'autre, et première cause de dissatisfaction;

car le fait est, que le travailleur ainsi que le petit employé, réalise très bien qu'il est maltraité par les lois.

Il est facile pour le négociant ou capitaliste malheureux dans les affaires, de recommencer son négoce, en s'adjoignant un associé, mais, pour l'employé salarié, l'artiste, l'ouvrier, le cultivateur enfin, comment pourra-t-il recommencer lui?... Le malheureux est écrasé par l'action de la loi, vu que la nature même de ses occupations l'empêche de pouvoir l'éviter; et comme cette loi est sans pitié aucune, qu'elle permet la destruction du foyer domestique, nous nous trouvons donc en présence de la cause principale de la dissatisfaction qui existe, la cause la plus prolifique de misères, de souffrances incalculables.

Il faut, pour qu'une loi soit juste, que ses effets soient les mêmes pour tous et surtout, il faut qu'elle soit acceptée de bonne foi, par la presque totalité de la population.

En est-il ainsi? Certes non; et il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des hommes d'affaires pour s'en convaincre.

Donc, il est acquis que le commerçant malheureux a trouvé un remède à ses malheurs et qu'il l'applique. C'est l'acte de société.

Mais, le travailleur artiste, employé, ouvrier, n'a pas de remède sous la loi, sauf un seul, et très héroïque puisqu'il tue le patient.... c'est la fuite.

Où l'émigration est alors la seule planche du salut, pour le malheureux ouvrier naufragé; aussi il s'en savaît et elle le conduit loin, bien loin de nous. Mais ce n'est pas tout; si le pauvre émigré canadien, se mourant de nostalgie, revient au pays, toute une horde de sangsues légales sont là prêtes à lui faire connaître les douceurs de la loi, et l'intérêt profond qu'on prend envers lui.

Ordinairement, le malheureux se débat quelque temps et puis il disparaît, il s'en va mourir à l'étranger.

Cette loi a déjà chassé près des trois quarts d'un million de nos concitoyens, sans compter leurs enfants, nés aux Etats-Unis qui sont légalement classés comme américains, et de fait, ils le sont.

Il est donc nécessaire de changer cette loi désastreuse pour tous, pour le créancier, comme pour le débiteur? Car, avec le système suivi actuellement, il ne reste ordinairement rien après avoir payé les frais, sinon, les larmes des pauvres mères, les sanglots des enfants, et le désespoir du malheureux travailleur.

Nous continuerons à agiter cette question, jusqu'à ce que cette loi inique soit amendée ou abrogée, et dans notre prochain numéro nous présenterons à nos lecteurs un tableau saisissant du fonctionnement de cette loi odieuse.

LA QUESTION DU FOIN

Depuis 1883 on agite constamment la question du remboursement des droits prélevés en excès par la douane des Etats-Unis, sur le foin exporté du Canada de 1868 à 1882.

Cette question qui a été discutée dans les journaux, soulevée au Parlement et qui récemment encore, est revenue devant le public sous la forme d'une accusation politique, nous semble être complètement ignorée même de ceux qui veulent en tirer un profit quelconque.

Elle est pourtant bien simple et peut se résumer en quelques mots.

En 1868, l'administration de la douane américaine classa le foin comme produit manufacturé et le frappa d'un droit de 20 p. c. au lieu de 10 p. c. qu'il payait comme produit agricole.

Jusqu'en 1880 les expéditeurs payèrent ces 20 p. c. mais un avocat ayant alors signalé l'erreur volontaire ou non faite